

Énoncé de politique de placement

Fonds distinct Équilibre Canada Fidelity Manuvie

Objectif de placement

À moins d'indication contraire, l'objectif de placement du Fonds sous-jacent est identique ou très semblable à celui du fonds distinct.

L'objectif du Fonds est de produire un rendement total élevé.

Le Fonds utilise une stratégie équilibrée. Il investit principalement, sur le marché canadien, dans une combinaison de titres de participation, d'obligations de première qualité, de titres à haut rendement et d'instruments du marché monétaire. Le Fonds peut investir dans ces titres directement ou indirectement par le biais de placements dans des fonds sous-jacents.

Stratégie de placement

Ce fonds achète des parts de la fiducie de fonds commun de placement Fonds Fidelity Équilibre Canada ou d'un fonds très semblable (le « Fonds sous-jacent »).

Pour atteindre les objectifs du Fonds sous-jacent, l'équipe Gestion de portefeuille :

- Suit une ligne directrice de répartition neutre d'environ 50 % de titres de participation, 40 % d'obligations de première qualité et 10 % de titres à haut rendement.
- Maintient généralement la répartition de l'actif du Fonds sous-jacent dans les fourchettes suivantes : 40 à 60 % de titres de participation, 30 à 50 % d'obligations de première qualité et 0 à 20 % de titres à haut rendement.
- Investit dans tout type de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'instruments du marché monétaire, y compris les titres à haut rendement et les autres titres de créance de qualité inférieure.
- Détermine à quelle catégorie d'actif appartient un titre, en fonction de ses caractéristiques de placement.
- Peut investir dans des fonds sous-jacents, chacun d'eux pouvant, à son tour, investir plus de 10 % de son actif net dans d'autres fonds sous-jacents gérés par Fidelity. Fidelity appelle ces autres fonds des fonds de troisième niveau pour le Fonds sous-jacent. L'équipe Gestion de portefeuille des fonds sous-jacents peut modifier en tout temps le pourcentage d'actif investi dans un fonds de troisième niveau en particulier.
- Peut tenir compte, lors de l'achat et de la vente de titres de participation, d'autres facteurs au sujet d'une société, notamment :
 - Sa situation financière.
 - La place qu'elle occupe dans le secteur.
 - La conjoncture économique et l'état du marché.
 - Le potentiel de croissance.
 - L'estimation des bénéfices.
 - La qualité de gestion.
- Utilise l'indice des obligations universelles FTSE Canada comme guide pour structurer et sélectionner les placements pour le volet des titres à revenu fixe de première qualité nationaux du Fonds sous-jacent, et vise généralement à ce que ce volet du portefeuille présente un risque global associé aux taux d'intérêt semblable à celui de l'indice, mais peut investir dans des titres qui ne font pas partie de l'indice.
- Répartit les actifs à revenu fixe de première qualité du Fonds sous-jacent entre différents types d'émetteurs (sociétés, gouvernements), différents secteurs d'activité (services financiers, produits industriels, etc.) et différentes échéances selon la valeur relative qu'elle attribue à chaque secteur ou échéance.
- Analyse, lors de l'achat et de la vente de titres à revenu fixe, d'autres facteurs, notamment :
 - Les caractéristiques du titre.
 - Le cours par rapport à la valeur à long terme estimative.
 - La qualité du crédit de l'émetteur.
 - Les occasions de négociation à court terme résultant d'anomalies du marché.

L'équipe Gestion de portefeuille du Fonds sous-jacent, d'un fonds sous-jacent ou de tout fonds de troisième niveau peut, selon la situation, tenir compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance lors de l'évaluation des occasions de placement. Pour en savoir plus sur les placements durables auprès de Fidelity, consultez les renseignements précis sur chacun des fonds communs de placement décrits dans le prospectus du Fonds sous-jacent.

Le Fonds sous-jacent peut également :

- Investir jusqu'à 30 % de son actif net dans des titres étrangers.
- Investir dans des actions chinoises de catégorie A.
- Conserver des espèces.

Le volet des titres de créance à haut rendement du Fonds sous-jacent présente généralement un risque de crédit plus élevé que le volet des titres à revenu fixe de première qualité nationaux du Fonds.

Conformément aux restrictions et aux exigences prévues par la loi applicable, ou suivant ce qui est autorisé en vertu de la dispense obtenue des organismes canadiens de réglementation des valeurs mobilières et décrite dans la section Restrictions en matière de placement, le Fonds sous-jacent, un fonds sous-jacent et tout fonds de troisième niveau peuvent :

- Effectuer des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres.
- Avoir recours aux dérivés à des fins de couverture et autres que de couverture.
- Investir dans des métaux précieux et d'autres matières premières par l'entremise de FNB de matières premières ou de dérivés.
- Investir dans des titres de fonds sous-jacents choisis conformément aux stratégies de placement du Fonds sous-jacent.

La responsabilité de la gestion de portefeuille incombe :

- Aux fonds sous-jacents en ce qui concerne la sélection des fonds de troisième niveau et des autres actifs détenus par les fonds sous-jacents.
- Au fonds de troisième niveau en ce qui concerne la sélection des actifs détenus par les fonds de troisième niveau.

Le Fonds sous-jacent peut couvrir une partie ou la totalité de son exposition aux devises. L'équipe Gestion de portefeuille prend cette décision dans le cadre de la mise en place de la stratégie de placement globale du Fonds sous-jacent qui est fondée sur un certain nombre de facteurs, y compris l'intérêt relatif des placements de la devise en question par rapport au dollar canadien. L'exposition du Fonds sous-jacent aux devises varie selon l'étendue de ses placements libellés en devises, ainsi que selon la mesure dans laquelle l'équipe Gestion de portefeuille décide de couvrir cette exposition. L'exposition aux devises du Fonds sous-jacent peut changer en tout temps et sans préavis.

Le Fonds sous-jacent, un fonds sous-jacent et tout fonds de troisième niveau peuvent déroger à leurs objectifs ou stratégies de placement en investissant temporairement la totalité ou une partie de leur actif dans de la trésorerie ou des titres à revenu fixe émis ou garantis par un gouvernement, un organisme gouvernemental ou une société du Canada ou des États-Unis. L'équipe Gestion de portefeuille peut prendre cette mesure pour tenter de protéger le Fonds sous-jacent en cas de ralentissement du marché ou pour d'autres raisons.

Risques

Lorsqu'un fonds distinct achète des parts d'un fonds sous-jacent, il peut être exposé aux risques associés au fonds sous-jacent. À moins d'indication contraire, les risques associés à l'achat de parts d'un fonds sous-jacent sont les mêmes, ou identiques en substance, que les risques liés à un placement dans le fonds distinct. Pour obtenir des précisions sur les risques liés aux placements dans le fonds distinct, veuillez vous reporter au prospectus simplifié ou aux autres documents d'information du fonds sous-jacent.

Où dois-je m'adresser pour obtenir d'autres renseignements ou de l'aide?

Pour de plus amples renseignements, consultez la notice explicative et le contrat. Vous pouvez également communiquer avec nous. Nos coordonnées sont les suivantes :

Manuvie
500 King Street North
Waterloo (Ontario) N2J 4C6

www.gpmanuvie.ca

Canada, à l'exception du Québec
1-888-790-4387

Québec et clientèle francophone
1-800-355-6776

Pour obtenir des renseignements relatifs à des problèmes que nous n'avons pas été en mesure de régler, communiquez avec l'Ombudsman des assurances de personnes en composant le 1 800 361-8070 ou en visitant le site www.oapcanada.ca.

Pour obtenir des renseignements relatifs à la protection additionnelle offerte à tous les titulaires de contrats d'assurance vie, communiquez avec Assuris, une entreprise mise sur pied par l'industrie canadienne de l'assurance vie. Consultez le site www.assuris.ca pour obtenir de plus amples renseignements.

Pour obtenir des renseignements sur la façon de communiquer avec un responsable de la réglementation d'assurance dans votre province, visitez le site Web du Conseil canadien des responsables de la réglementation d'assurance à l'adresse www.ccir-ccra.org.

Gestion de placements **Manuvie**

Gestion de placements Manuvie est une dénomination commerciale de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers (Manuvie) est l'émetteur des contrats d'assurance des fonds distincts de Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.